

# Compte rendu de la réunion publique Comité de Quartier du Champ du Cerf 21 mars 2018

Étaient excusés : Membres du CQ : M. LEUTREAU, Mme LEMOISNE, M. OHRAN.  
DGS : M. THIEBAULT,

Étaient présents :

Les Membres du comité : M. DECOOL, Mme DELACROIX, M. DELACROIX, Mme DEWITTE,  
Mme DOUTEMENT, Mme DRUON COUV RAT, M. PYL, Mme SONTAG .

Les intervenants : M. VERSTAVEL, Directeur du Centre Social et Culturel  
Mme DRAPIER, M. LEMOISNE, M. VIAL, élus

L'ordre du jour est le suivant :

1. Centre Social : Un nouveau directeur pour dynamiser notre quartier
2. Municipalités et travaux : Réponses sur les inquiétudes des riverains concernant les constructions en cours sur notre quartier.
3. Démocratie participative : Comment être acteur ? Venez échanger lors d'un débat sur ce thème.
4. Questions diverses.

## 1) CENTRE SOCIAL : un nouveau directeur pour dynamiser notre quartier.

Monsieur VERSTAVEL, nouveau directeur, explique que le centre social et culturel est un lieu de « territoires ».

Il s'agit d'un centre généraliste fréquenté par 450 familles adhérentes réparties sur toute la commune de Ronchin. Le centre offre une animation globale et généraliste avec l'objectif de création de liens sociaux et de liens de proximité.

Les axes développés sont tant « le social » que la culture, la santé, le développement durable et la parentalité.

Monsieur VERSTAVEL explique que la finalité est de transformer des utilisateurs du centre en futurs acteurs qui développeront leurs nouvelles compétences en dehors du centre social pour faire vivre la démocratie participative en créant des associations par exemple.

Monsieur VERSTAVEL rappelle que la Caisse d'Allocations Familiales donne un agrément au centre tous les 4 ans pour permettre le financement d'activités, d'où un besoin de diagnostic préalable.

Arrivé depuis le 8 janvier, il rappelle être en pleine découverte de la commune, c'est pourquoi il profite de la thématique de cette réunion publique pour échanger avec l'Assemblée et recueillir quelques idées et avis.

Exercice d'échange avec l'assemblée pour recueillir leurs avis, leurs ressentis vis-à-vis de la commune (en dehors de toute démarche politique).

Ce qui ressort globalement :

- La commune est perçue comme bien desservie avec les grands axes routiers,
- La proximité des écoles et lycées,
- Le développement très important des activités sportives, culturelles, de musique notamment pour les petits,
- Une commune avec des espaces verts,
- Un coût des logements encore raisonnable,

- L'assemblée regrette cependant une diminution importante du nombre de commerces de proximité qui est probablement due à l'évolution de la société,
- Des habitants du quartier du champ du cerf ouverts « à la diversité »

Une personne de l'assemblée a évoqué des problématiques d'ordre générationnel avec son voisinage ainsi que des dégradations.

D'autres personnes ont un diagnostic différent concernant les problématiques de sécurité et assimilent la « délinquance » à de la petite bêtise sachant qu'elles sont plutôt cycliques en fonction des générations et ce malgré la présence de zones d'activités.

Une personne de l'assemblée a évoqué la présence de petites « crapules » sur ces zones et donc une partie des jeunes des quartiers n'oseraient pas s'y aventurer.

Des personnes ont également signalé une recrudescence de trafic de drogue dans, et à proximité de, la coulée verte. Les élus présent(e)s ont rappelé que ces filières étaient bien connues des services municipaux et des services de police nationale.

Rappel est également fait sur la possibilité pour chaque habitant d'appeler les services de police et envoyer un email de signalement à la municipalité.

Toujours dans ce contexte de diagnostic un échange a eu lieu concernant le classement de la ville de Ronchin parmi les communes les plus pauvres de la métropole de Lille.

Certaines personnes l'expliquent avec le respect de la commune du pourcentage de logements sociaux fixé par la loi à 25 %.

Mme DRAPIER précise que cet argument n'est pas le bon et rappelle que seulement 47 % des foyers Ronchinois payent l'impôt sur le revenu.

De ce fait, une majorité d'habitant(e)s sont éligibles aux logements à loyers modérés, mais, pour autant, le paiement ou non d'impôts sur les revenus n'est pas un bon indicateur de pauvreté ou non.

Mme DRAPIER, adjointe déléguée au Logement, rappelle que la MEL (Métropole Européenne de Lille) est très attentive aux immeubles « comtesse de Ségur » avec 1400 habitant(e)s qui sont majoritairement en situation de pauvreté et reste également en veille sur certains immeubles, comme ceux situés dans le quartier du champ du cerf.

Monsieur VERSTAVEL a conclu les échanges sur le ressenti des habitant(e)s concernant leur quartier et a posé la question sur ce qui pourrait être amélioré au niveau du centre social et culturel.

La question des activités le samedi a été remontée. Par le passé ce type d'action avait déjà été tentée. Aujourd'hui existe une fois par mois le « Repair'café ».

Est prise en compte une demande d'activité familiale et conviviale qui pourrait permettre d'éviter l'errance des adolescents et leur trouver une occupation sportive ou autre.

## 2) Municipalités et travaux : Réponses sur les inquiétudes des riverains concernant les constructions en cours sur notre quartier

Présentation par M. VIAL et M. LEMOISNE des travaux ayant lieu avenue Émile-Zola et sur les problématiques en découlant. Tout d'abord un « mea culpa » a été présenté par la municipalité qui manquait d'informations relatives aux travaux sur LESQUIN lors de la réunion publique du 17 janvier 2018.

En toute transparence, les élus présents ne nient pas que les deux projets de construction présentés (un sur la commune de Lesquin l'autre sur la commune de Ronchin) ne seront pas sans conséquence en termes de circulation dans le quartier.

Le premier point porte sur la présentation de la construction sur la commune de Lesquin entre la rue des Meuniers et l'avenue Emile Zola.

La précédente construction a été définitivement détruite avec une problématique de poussière qui a été signalée, mais, en cette période de gel, la société de démolition n'a pas pu utiliser la technique habituelle d'arrosage qui limite la propagation de la poussière, ceci ayant causé des désagréments pour les riverains.

Ce terrain sera divisé en deux espaces distincts. La première partie sera résidentielle et destinée aux personnes âgées avec une entrée et sortie rue des Meuniers (côté lesquinois). Les élus expliquent que la ville de Lesquin n'a absolument pas la même stratégie que la ville de Ronchin en termes de construction et qu'ainsi la rue des Meuniers risque d'être rapidement saturée en raison d'un projet de 400 maisons en cours d'étude sur des terrains de Lesquin. La seconde partie comportant 80 habitations (accession à la propriété) apportera plus de désagréments pour les ronchinois puisqu'il existera une entrée privée rue des Meuniers à Lesquin et une sortie privée Avenue Émile Zola à Ronchin.

Le deuxième projet présenté concerne l'avenue Jean Jaurès sur la commune de Ronchin où une ancienne villa avec un très grand terrain a été rachetée par un promoteur immobilier pour près 900 000 €. Sont en cours de construction un bâtiment de 24 appartements dédiés aux logements sociaux et deux autres bâtiments avec un total de 54 appartements en accès à la propriété.

L'entrée et la sortie du premier bâtiment (logements sociaux) se feront sur l'avenue Jean-Jaurès. Pour les deux autres bâtiments en accession à la propriété, entrée et sortie se feront sur la rue située dans le prolongement de l'avenue Émile-Zola derrière le magasin Picard. L'inquiétude des riverains ne s'est pas apaisée pendant cette présentation puisque Ronchin est effectivement tributaire de la stratégie immobilière de la ville de Lesquin. D'autres personnes de l'assemblée se sont inquiétées fortement des risques que pose la densification de certains terrains pour les autres habitants du quartier, notamment dans le cadre du respect des normes techniques en termes de débit d'eau, les risques d'inondation causés par la bétonisation des sols, etc.

De même est évoqué le mur bâti sur le domaine public à l'arrière du magasin Picard, qui pourrait être supprimé et permettre un accès piétonnier entre l'Avenue Emile Zola et l'avenue Jean Jaurès.

Enfin est également évoquée la nécessité de repenser complètement la circulation au niveau du carrefour de Picard.

Le passage du tramway dans les années à venir par l'avenue Jean Jaurès pose également question aux riverains qui craignent l'accroissement des embouteillages.

En prévision de la densification du trafic annoncée dans l'avenue Emile Zola, se pose la question des ralentisseurs, de l'absence de trottoir réel (problème pour les porteurs de handicap) et d'un réaménagement pratique et pragmatique de la voirie. Les élus ont rappelé que les citoyen(ne)s et les habitant(e)s pourront remonter leurs préconisations par le biais du comité de quartier.

Un membre de l'assemblée a abordé le sujet du plan local d'urbanisme (PLU) qui est ancien et dont le terme arrive à échéance au 31 décembre 2018. Un nouveau PLU devrait être mise en place au 1er janvier 2019.

Les élu(e)s présent(e)s ont affirmé la volonté de la municipalité de créer sur la commune des « zones paysagères allégées » où serait « interdit » aux promoteurs de construire au-delà de 20 % de la surface, sur du terrain. Cela aura pour effet de limiter fortement l'arrivée de constructions de nombreux bâtiments.

Est abordé un sujet évoqué lors de la dernière réunion publique du comité de quartier : les propositions d'achat de terrains Chemin d'Esquermes par des promoteurs immobiliers.

Madame DRAPIER a rappelé que l'ancien PLU était toujours en vigueur et, de ce fait, les « zones paysagères allégées » ne sont pas encore entérinées mais, grâce aux alertes de quelques habitant(e)s, la municipalité reste très vigilante et indique qu'aucun dossier n'a été présenté à ce jour.

3) Démocratie participative : Comment être acteur ? Venez échanger lors d'un débat sur ce thème

Certaines personnes ont expliqué qu'elles ne venaient qu'en fonction des sujets qui les intéressent personnellement, d'autres ont regretté l'absence de « la jeunesse ».

M. VIAL Conseiller municipal délégué à l'Agenda 21, au Développement Durable et à la Démocratie Participative a rappelé les outils mis en place permettant la concertation, les échanges, la co-construction avec les habitants des quartiers de la commune de Ronchin :

- L'existence de 3 comités de quartier depuis 2001 sur la commune.
- La possibilité de poser des questions directement lors des conseils municipaux grâce aux interruptions de séances mises en œuvre lors de chaque conseil.
- Les différentes réunions publiques avec les riverains concernant des projets très précis.
- Un nouvel outil numérique Consult'Vox qui permet de voter sur des sujets tel que pour le choix du nouveau logo ou encore la mise en place d'une maison zéro déchet sur la commune.

La Présidente Déléguée du comité de quartier a proposé à toutes les personnes de l'assemblée d'être un relais pour les prochaines réunions publiques en étant accompagné d'un(e) voisin(es) et de s'investir d'une manière ou d'une autre dans la vie du quartier. Ainsi, elle propose que les habitants du quartier transmettent des points à aborder lors de prochaines réunions publiques pour que celles-ci soient en adéquation avec leurs souhaits.

Elle rappelle les moyens de communication avec le comité de quartier par mail [quartierchampducerf@gmail.com](mailto:quartierchampducerf@gmail.com) ou par Facebook : comite de quartier du champ du cerf.

Échanges avec Monsieur GEENENS, maire de Ronchin

Monsieur GEENENS a remercié les bénévoles du comité de quartier et ne s'inquiète pas du manque de présence et d'engagement de la jeunesse au sein des comités. En effet, lors de nombreuses AG d'associations auxquelles il assiste, il constate que l'engagement de la jeunesse s'exprime à travers l'investissement dans ces associations qu'elles soient sportives ou de tout autre nature.

4) Questions diverses.

Des questions ont été posées concernant le futur tramway.

Monsieur le Maire a annoncé que, si le projet voyait le jour, le tracé démarrerait à proximité de la gare Lille Flandres jusque l'aéroport de Lesquin pour un budget de 300 millions d'Euros. Concernant la commune de Ronchin le tramway passerait par l'avenue Jean-Jaurès, puis la rue Lavoisier pour enfin redescendre sur l'avenue Jean-Jaurès. Monsieur le Maire a rappelé que pour l'instant le dossier est dans les mains des techniciens et que rien n'est finalisé. Le nouveau tracé et l'annonce de la création de tramway devrait être annoncés le 22 mai lors des assises de la mobilité.

Une habitante de la rue Corot demande que la plaque d'indication de la rue soit changée de côté car celle-ci n'est pas visible dans les deux sens de circulation.

Une habitante demande une installation de « dos d'âne » dans la rue Michel Ange car elle nous indique constater fréquemment des vitesses excessives des riverains habitant les appartements.